

COMMENT DEMANDER UNE BOURSE DE COLLÈGE ?

Du 1^{er} septembre au 20 octobre 2022

LES INDISPENSABLES POUR MA DEMANDE DE BOURSE EN LIGNE



Mon numéro fiscal
qui figure sur mon avis
d'impôt 2021




L'identifiant et le mot de passe
→ de mon compte
EduConnect
ou
→ mes codes pour
me connecter
via France Connect
Plus d'informations au verso



Mon adresse
de messagerie
électronique

LE DÉROULEMENT DE MA DEMANDE

- 1 Je me connecte à **Scolarité services** avec mon compte EduConnect ou  France Connect
<https://teleservices.education.gouv.fr/>
Je clique sur "Bourse de collège" et j'arrive sur le service.
- 2 Je fais une seule demande pour tous mes enfants scolarisés dans le même collège.
- 3 Je donne mon accord pour l'actualisation de mes informations fiscales chaque année durant la scolarité de mes enfants au collège. Dans ce cas, je n'ai plus besoin de faire une demande de bourse à chaque rentrée.
- 4 Je vois immédiatement si j'ai droit à une bourse et son montant.

Si vous vous apercevez que vous avez fait de bonne foi une déclaration erronée, n'oubliez pas de le signaler à l'établissement : vous avez le droit à l'erreur.

education.gouv.fr/aides-financieres-college



CAMPAGNE DES BOURSES NATIONALES DE COLLÈGE
Année Scolaire 2022-2023

EduConnect

Activez votre compte **EduConnect** ou utilisez FranceConnect pour profiter du portail **Scolarité Services**.

À QUOI SERT EDUCONNECT ?

EduConnect est le **compte** qui permet d'accéder aux services numériques des écoles et des établissements pour suivre la **scolarité de vos enfants**.



Utilisez ce compte :
 — 1 identifiant / 1 mot de passe pour tous vos enfants
 — tout au long de leur scolarité (de l'école au lycée).



Accédez par exemple :
 — aux démarches en ligne comme l'inscription au collège ou au lycée.
 — au livret scolaire de vos enfants.
 — à l'espace numérique de travail (ENT)

COMMENT ÇA MARCHE ?

Connectez-vous avec votre compte **EduConnect** ou avec **FranceConnect** sur teleservices.education.gouv.fr



1 Pour activer votre compte, vous avez besoin du numéro de téléphone portable donné lors de l'inscription de vos enfants.



Une fois que votre compte est activé, vous accédez aux services et démarches en ligne associés à chacun de vos enfants.

DES QUESTIONS ?

Si vous avez des questions sur votre connexion ou une démarche en ligne, la plateforme d'assistance nationale est à votre disposition.



En ligne à l'adresse : assistanceteleservices.education.gouv.fr



Par téléphone au **0809 54 06 06** du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 12h (heure de Paris) (prix d'un appel local)

| Nombre d'enfants à charge | Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser | | |
|--|---|-----------|-----------|
| | Echelon 1 | Echelon 2 | Echelon 3 |
| 1 | 15 951 | 8 622 | 3 042 |
| 2 | 19 632 | 10 613 | 3 744 |
| 3 | 23 313 | 12 602 | 4 446 |
| 4 | 26 993 | 14 593 | 5 149 |
| 5 | 30 675 | 16 582 | 5 851 |
| 6 | 34 356 | 18 572 | 6 553 |
| 7 | 38 037 | 20 563 | 7 255 |
| 8 ou plus | 41 718 | 22 552 | 7 957 |
| Montant annuel de la bourse | 105 € | 294 € | 459 € |
| Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes) | 327 € | 396 € | 465 € |

Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021